



Règlement du concours

« Le Coup de cœur de l'équipe Speed Shopping » Septembre 2009



Contact Open2Europe

Katell Nicoux
Tel : 01 55 02 14 63
k.nicoux@open2europe.com

Article 1 : Organisation

Open2Europe SAS, au capital de 100 000 €, immatriculée à Nanterre avec son siège social 63/65 avenue Gabriel Péri à Asnières ci après « l'Organisateur » organise un concours intitulé « Coup de Cœur du Speed Shopping™ » (ci-après désigné « le Concours ») du 10 juillet 2009 au 2 septembre 2009 et régit par le présent règlement (« Règlement »)

Article 2. Participation

La participation à ce Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation est réservée aux entreprises répondant cumulativement aux critères suivants:

- 1- TPE/PME (effectif compris entre 5 et 499 salariés)
- 2- Société créée entre 1999 et 2009 ayant une cible marché grand public
- 3- Société pouvant présenter un produit disponible sur le marché depuis moins de 6 mois ou disponible sur le marché dans les 3 mois à venir

Exclusion de participation :

1. Les sociétés sous contrat avec l'organisateur avant la date de lancement du concours
2. Les sociétés actuellement sous contrat avec une agence de relations presse
3. Tout formulaire d'inscription au Concours incomplet, illisible, comportant de fausses déclarations (nom de l'entreprise par exemple), envoyé après la date limite
4. Tout manquement aux lois et règlement de la loi française en général.

Toute participation entrant dans le cadre des précédentes exclusions ou effectuée en violation des dispositions du présent Règlement fera l'objet d'une suspension ou d'une annulation de participation par l'Organisateur ou d'une annulation des gains perçus le cas échéant sans que cela ouvre droit à un quelconque dédommagement pour le participant ; L'Organisateur se réservant le droit de poursuite judiciaire.

Article 3 : modalités

Le but de ce concours est de distinguer un produit, qualifié de « Coup de cœur du Speed Shopping 2009 (cf Annexe 1) », parmi tous les produits proposés par les entreprises candidates.

Ce concours est une opportunité pour les jeunes entreprises de mettre en valeur par voie de presse leurs nouveaux produits.

L'Organisateur invite les entreprises répondant aux critères mentionnés à présenter leur candidature en remplissant le dossier d'inscription fourni.

Les dossiers de candidature sont disponibles sur simple demande téléphonique, courriel ou courrier auprès de l'Organisateur ; sur le blog du Speed Shopping (cf Annexe 2).

Les dossiers de candidature sont à remettre impérativement par courrier ou par courriel avant le 02/09/2009 inclus.

Article 4 : dotation

La dotation de ce concours est un programme de relations presse Speed Shopping de 4 mois d'une valeur de 4 000 €. Le détail de ce programme est fourni sur simple demande auprès de l'organisateur.

Le gagnant sera informé des résultats le 07 septembre 2009. Le nom du produit gagnant sera officiellement communiqué par voie de presse le jour du Speed Shopping (23/09/2009) et publié sur le blog du Speed Shopping (www.speedshopping-open2europe.com)

Article 5 : désignation des gagnants

Un jury composé de représentants des media et de l'Organisateur désignera le produit gagnant par vote à la majorité.

Article 6 : le jury

Le jury est composé de :

- Chef de projet du Speed Shopping
- 2 membres de l'équipe Speed Shopping
- Un journaliste professionnel ayant participé au Speed Shopping
- Un blogueur ayant participé au Speed Shopping

La décision du jury est finale et déterminante.

Article 7 : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Montel-Simeone-Segura-Simeone, huissiers de justice associés, 21 rue Bonnefoy, 13 006 Marseille.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur leblog.

L'avenant est enregistré à la SCP Montel-Simeone-Segura-Simeone, huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du Concours à l'adresse suivante :

Open2Europe
63/68 av Gabriel Péri
92600 Asnières

Article 8 : litiges et responsabilités

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats adressée adressé à l'Organisateur.

Article 9 : attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article 10: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au Concours, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'Organisateur.

Article 11 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ANNEXES

1- A propos du Speed Shopping

Conçu et organisé par l'agence de relations presse européenne Open2Europe, le Speed Shopping™ est un événement biannuel (été-hiver) réservé à la presse. Clin d'œil au fameux Speed Dating, cette journée porte ouverte au format original et évolutif a pour but d'aider les journalistes à alimenter leurs dossiers « marronniers » en leur faisant découvrir le maximum de nouveautés en un minimum de temps.

Le Speed Shopping remporte un succès grandissant auprès des journalistes, qui apprécient la qualité et la mise en scène originales des produits, la convivialité, le lieu au cœur de Paris, les animations, les partenariats... Les sociétés quant à elles bénéficient d'un cadre attractif et inédit pour valoriser leurs nouveautés et doper leur image. Près de 200 journalistes sont venus au Speed Shopping lors de la 7^{ème} édition de l'événement, en mars 2009.

Blog dédié : www.speedshopping-open2europe.com

2- Coordonnées de l'organisateur

Pour tout renseignement ou inscription au concours veuillez contacter :

Katell Nicoux, Responsable marketing

Tel : 01 55 02 14 63

Fax : 01 47 90 29 38

k.nicoux@open2europe.com

Site de l'organisateur : www.open2europe.fr